NEPAD
TRANSFORMING AFRICA

UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES

EUROPEAN UNION



EXPOSÉ DE POSITION

RÔLE CROISSANT DES ACTEURS NON ÉTATIQUES DANS LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Résumé

Les acteurs non étatiques (ANE), en tant qu'interlocuteurs incontournables d'un flux d'informations bidirectionnel entre les projets et les travailleurs du secteur de la pêche, le public en général et les acteurs du changement, sont essentiels pour assurer le développement durable de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

- Le respect d'une approche par processus basée sur les principes de réalisme, de flexibilité et de pragmatisme, permet d'accroître le rôle des ANE dans la gestion des pêches.
- Une stratégie en quatre volets qui consiste à définir un cadre politique idoine; inventorier/cartographier les ANE actifs dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture puis à organiser des séances de remue-méninges; à établir des plate-formes régionales des ANE de dialogue, de coordination et de partage d'expériences; et à les institutionnaliser, en les intégrant dans le cadre du Mécanisme africain de réforme de la pêche (MARP); il s'agit du véhicule permettant le réoutillage du rôle des ANE dans la gestion des pêches.
- Les acteurs non étatiques, dans toute leur diversité, doivent y être associés pour une mise en œuvre effective du Cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (CPSR).
- L'assurance que les ANE bénéficient de meilleures capacités et d'une meilleure connaissance des problèmes et des modalités de gestion afin de participer efficacement à l'agenda politique régional en matière de pêche et d'aquaculture.
- La collaboration avec les acteurs non étatiques joue un important rôle de soutien aux politiques et de test d'idées et de propositions avec les personnes les plus vulnérables.

Le rôle croissant des ANE, conjugué avec la légitimité que leur confèrent leurs plate-formes régionales respectives et leurs liens avec le MARP, suppose qu'ils sont copropriétaires de la CPSR et qu'ils sont tout aussi essentiels à la mise en œuvre efficace du CPSR.

FISHGOV PROJECT
"Fish for posterity"

Strengthening Institution Capacity to Enhance Governance of the Fisheries Sector in Africa

Introduction et contexte

L'implication des acteurs non étatiques (ANE) dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques constitue un trait marquant de la vie socioéconomique et politique. Cela reflète l'émergence de nouvelles formes de « démocratie participative » ; ce qui souligne la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques de manière plus consensuelle par l'inclusion de toutes les parties prenantes clés. Les avantages escomptés d'un tel processus délibératif d'élaboration et de mise en œuvre des politiques sont multiples : regain d'appropriation, nouveaux partenariats public-privé, consolidation de la démocratisation et amélioration de la durabilité.

Définition d'acteurs non étatiques

Les acteurs non étatiques sont des personnes, des entités, des groupes ou des organisations dotés d'un pouvoir économique, politique ou social assez puissant pour influencer et provoquer des changements au niveau local, national ou international, même s'ils n'appartiennent à aucune institution étatique établie. Les acteurs non étatiques sont un groupe hétérogène. Leurs intérêts, leur structure et leur influence peuvent varier. Ils sont constitués :

- d'organisations de la société civile (OSC) dans toute leur diversité, selon les caractéristiques de chaque pays ;
- de partenaires économiques et sociaux, notamment d'organisations syndicales et professionnelles et ;
- du secteur privé.

Leurs intérêts communs en matière de développement des pêches et de l'aquaculture sont : le commerce, la transformation et la commercialisation du poisson, la fabrication de bateaux et d'engins de pêche ; la défense des intérêts, l'environnement, la gestion des ressources naturelles, le développement rural et communautaire, la finance, la sécurité alimentaire, la recherche et le renforcement des capacités. Ils sont, par conséquent, incontournables pour assurer le développement durable de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Depuis le milieu des années 80, les ANE constituent un facteur clé dans le programme de développement économique dans pratiquement toutes les régions d'Afrique. Pour ces raisons et d'autres encore : ils sont des agents incontournables dans la diffusion de l'information produite par les agences et les projets ; ils sont d'importants vecteurs et producteurs d'informations qui permettent aux projets et aux organismes gouvernementaux de s'acquitter efficacement de leurs fonctions de surveillance et de conseil ; ils ont tendance à bénéficier d'un accès préférentiel et à interagir avec les organisations de producteurs, et par conséquent, ces acteurs deviennent de plus en plus des intermédiaires indispensables d'un flux d'information bidirectionnel entre les projets et les travailleurs de la pêche, et le grand public.

Performances des ANE : Peu d'ANE nationaux et régionaux sont bien établis et enregistrent de bons résultats. Certaines connaissent une forte participation des femmes et des jeunes. Au cours des dernières années, ces ANE ont joué et continuent de jouer un rôle important dans d'élaboration et la transposition à une plus grande échelle de bonnes pratiques, notamment :

- la promotion de la représentation des intérêts des groupes sociaux, le renforcement des capacités des pêcheurs et des producteurs ;
- l'élaboration de codes volontaires et de manuels de bonnes pratiques (Ghana, Ouganda, Nigeria, Madagascar, etc.) ;
- l'adoption de processus inclusifs et participatifs dans la négociation des accords de pêches (le cas des ANE au Sénégal).

De plus, les ANE ont été utiles dans la régulation et le contrôle de l'action de l'État ; efficaces dans la promotion de la cogestion des pêches ; et la mobilisation des acteurs sociaux à l'effet d'accroître leur prise de conscience et leur impact. Ils ont également été efficaces dans la promotion du contrôle et de l'évaluation participatifs aux niveaux national et communautaire ; la mobilisation et le renforcement de la participation communautaire et la mise en valeur des ressources communautaires pour une amélioration croissante des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire et la génération de richesses.

Cependant, la plupart des ANE ne sont pas bien organisés, ont des mandats peu clairs et manquent de légitimité. Il existe également des groupes d'acteurs non étatiques régionaux dans certaines régions du continent dont les mandats sont peu clairs et différents. Nombre d'entre eux manquent et/ou tissent très peu de liens entre eux et les ANE nationaux. Cette situation est exacerbée par l'absence d'un organe faîtier devant promouvoir la coordination entre ces organisations au niveau régional. Le manque de clarté sur le mandat de ces organisations (aux niveaux national et régional) tout comme le manque de coordination entre elles au niveau régional constitue un frein à tout soutien réaliste et rationnel visant à renforcer leurs capacités et leur autonomisation.

L'appel à l'action

C'est dans ce contexte que les participants à la Réunion conjointe des ministres de l'Agriculture, du Développement rural, de la Pêche et de l'Aquaculture en 2014, ont exhorté l'Union africaine, les Communautés économiques régionales (CER) et les États membres à « faciliter la participation des acteurs non étatiques aux processus de prise de décisions en matière de pêche et d'aquaculture ».

Au cours de la même année (2014) à Malabo, en Guinée équatoriale, les chefs d'État et de gouvernement ont pris l'engagement de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, par la croissance et la transformation agricole inclusive en

i. soutenant la croissance du secteur agricole dans le PIB annuel à moins 6 %
ii. mettant en place et/ou en renforçant les partenariats inclusifs entre les secteurs public et privé pour des chaînes de valeur d'au moins cinq (5) produits agricoles prioritaires qui ont une forte liaison avec les petites exploitations agricoles
iii. créant des opportunités d'emploi pour au moins 30 % des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et en
iv. accordant une préférence aux femmes et aux jeunes dans des activités agroalimentaires lucratives et attrayantes

L'accent mis sur l'inclusion des ANE en tant qu'acteurs influant sur les politiques et leur mise en œuvre découle, entre autres, de la désillusion quant à la capacité des gouvernements et des agences internationales à mettre en œuvre des politiques de développement efficaces en faveur des couches pauvres et vulnérables de la population, et en tant que moyen d'auto-emploi ; des faiblesses de nombreux services de vulgarisation gérés par le gouvernement et des performances généralement faibles des programmes gouvernementaux qui sont généralement améliorés, de l'impact de la politique de l'État renforcé et généralisé, lorsque les ANE sont impliqués.

Énoncé du problème

L'efficacité d'un bon nombre d'ANE dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique est plombée, entre autres, par la faiblesse des capacités institutionnelles, la faiblesse des liens existant entre les différents ANE aux niveaux national et régional et les mauvaises relations de travail avec les acteurs étatiques. La faiblesse de la capacité et de la coordination est exacerbée par l'inexistence d'un organe faîtier devant promouvoir la coordination entre ces organisations tant au niveau régional qu'au niveau continental. Cette mauvaise coordination entre les ANE, notamment au niveau régional, constitue un obstacle à tout appui réaliste ou rationnel visant à renforcer leurs capacités et leur autonomisation. De plus, elle prive la société de leur précieuse contribution dans le domaine de la transformation de la pêche et de l'aquaculture en Afrique pour l'alimentation, les moyens de subsistance et la richesse.

Réponse politique

Le cadre politique et stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (CSPR) a été élaboré dans le cadre d'un processus inclusif, itératif et participatif qui comprenait des représentants des ANE. Le cadre politique et la stratégie de réforme soulignent la nécessité d'autonomiser les ANE et d'élaborer une stratégie de sensibilisation pour faciliter l'inclusion des parties prenantes dans les processus de gestion des pêches et de prise de décision aux niveaux national

et régional. Toutefois, il est nécessaire de rendre le CSPR opérationnel afin d'accroître efficacement la participation des ANE au processus de gestion des pêches et de l'aquaculture.

Le respect d'une approche par processus basée sur les principes de réalisme, de flexibilité et de pragmatisme permet de rendre le CSPR opérationnel afin d'accroître efficacement le rôle des ANE dans le processus de gestion des pêches. Cela signifie qu'il faut prendre en compte la diversité des conditions locales, trouver des moyens régionaux spécifiques pour sélectionner des partenaires représentatifs et compétents ; accepter que des flux d'information adéquats, la sensibilisation et le renforcement des capacités sont des conditions préalables à une véritable implication des acteurs non étatiques ; relier les processus à des questions ou programmes politiques concrets principalement au niveau régional, et mettre en place le cadre institutionnel, et mobiliser les ressources humaines et financières pour garantir la facilitation appropriée et le suivi du processus.

Stratégie en quatre volets pour un renforcement du rôle des ANE

Les composantes de la stratégie en quatre volets sont les suivantes : la définition d'un cadre politique approprié, l'inventaire/la cartographie des ANE actifs dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et le remue-méninges ; l'établissement de plate-formes régionales des ANE de dialogue, de coordination et de partage d'expériences, l'institutionnalisation des plate-formes en les rattachant au Mécanisme africain de réforme de la pêche (MRAF).

Définition d'un cadre politique approprié : Le Cadre politique et stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (CSPR) est le « cadre politique approprié ». Le CSPR a été élaboré dans le cadre d'un processus inclusif et participatif impliquant des acteurs non étatiques. Il sous-tend les principes de l'Union africaine (UA) relatifs à la nécessité pour les États de travailler avec des acteurs non étatiques : c'est-à-dire ceux qui sont à but non lucratif et apolitique, et qui travaillent à unir les peuples et à promouvoir des objectifs et des intérêts communs. L'UA-BIRA reconnaît également que les résultats de la mise en œuvre du CSPR seront fortement influencés par la capacité des acteurs non étatiques à forger de solides relations de travail avec l'appareil gouvernemental.

Cependant, il y existe encore des « chaînons manquants » ou des lacunes importantes qui doivent être comblés, tant au plan stratégique qu'opérationnel. Il s'agit notamment de la clarification des objectifs du CSPR vis-à-vis des acteurs non étatiques, du rôle des acteurs non étatiques, dans les processus de mise en œuvre du CSPR, des limites de leur implication, en tenant compte des rôles légitimes à jouer par d'autres acteurs, et de la recherche des voies et moyens devant permettre d'institutionnaliser progressivement les ANE aux niveaux régional et continental, dans le cadre du CSPR.

Ces chaînons manquants ou ces importantes lacunes ont été comblés par une série de réunions consultatives et d'ateliers et seront renforcés dans le cadre de partenariats avec les ANE au fil des ans.

Afin d'aider à promouvoir la mise en œuvre et l'appropriation du CSPR, les acteurs non étatiques doivent posséder les connaissances et les compétences nécessaires pour pouvoir prendre part à cette initiative et la renforcer dans leur propre intérêt. Ceci se fera par le renforcement des capacités, l'éducation et la formation, le cas échéant.

Inventaire/Cartographie et Remue-méninges

Conscients du rôle central des ANE dans la mise en œuvre du CSPR et dans l'optique d'élaborer des plans d'action adéquats afin de renforcer les capacités des ANE à cet égard, il a été procédé à un inventaire/une cartographie des ANE actifs dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture aux niveaux local, national et régional dans cinq régions (Nord, Ouest, Centre, Est et Sud). L'inventaire des ANE était axé sur la répartition des ANE, les besoins en matière de capacité, leurs relations avec les communautés, leur représentativité, leur statut, leur mandat et leurs objectifs dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Il a été question au cours d'une réunion de coordination des représentants des ANE d'évaluer d'une part le statut, le mandat, la représentativité et la légitimité des ANE et d'évaluer les voies et moyens permettant de renforcer le rôle des ANE dans la gestion des pêches. Il a, ensuite, été question d'analyser les obstacles qui entravent la mise en place d'un mécanisme de coordination et opérationnalisation dudit mécanisme au niveau national et, en particulier, au niveau régional ; d'examiner le cadre institutionnel et juridique de coopération et de partenariat entre les ANE et les acteurs étatiques pour une meilleure prise de décision dans le processus de gestion des pêches dans les États membres de l'UA.

Les plans d'action pour la création de plate-formes régionales des acteurs non étatiques en Afrique centrale, de l'Est et de l'Ouest ont également été élaborés et validés au cours de ces assises. Il a été convenu de ce que la région australe devra soumettre son plan d'action après que des consultations aient eu lieu entre les pays de la région. Les participants à la réunion ont également pris note de la présence de la plate-forme régionale pour les acteurs non étatiques en Afrique du Nord. Les points d'entrée des plate-formes régionales dans le cadre du Mécanisme africain de réforme de la pêche ont été identifiés.

Le partage d'expériences entre les participants leur a permis d'élargir leur horizon de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ; de mieux apprécier le rôle central qu'ils jouent dans les processus de mise en œuvre de la CSPR, de cerner les limites de leur participation et leur faire prendre conscience de la nécessité d'actualiser leurs mandats. La nécessité de travailler pour avoir une légitimé dans leurs différents États et de renforcer la coopération et la collaboration non seulement entre eux, mais également avec les CER, les organismes régionaux de pêche, les Commissions de bassins hydrographiques et les partenariats dans leurs régions respectives ont été soulignées.

Les consultations ont en outre permis aux représentants des ANE d'identifier les possibilités de partenariat secteur public-ANE dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, partenariat résumé dans le Tableau 1, et de s'accorder sur le renforcement de leurs rôles (Encadré 2).

Tableau 1: Possibilités de partenariat secteur public-ANE dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture

Principaux domaines à soutenir	**Exemples de**	**Public sector partners**	**NSAs**
Qualité et sécurité alimentaire	Services de certification et systèmes de traçabilité	Gouvernement et	Private laboratories
Institutions de recherche	Laboratoires privés	Research institutions, NGOs	Small and medium-sized enterprises
Gestion de la chaîne d'approvisionnement et accès au marché	Infrastructures de transformation, Normes de production, Élaboration de produits de niche	Institutions de recherche, ONG	Petites et moyennes entreprises
Renforcement des capacités	Services de santé en pisciculture, Formation à l'entrepreneuriat, fermes-témoins des principaux aquaculteurs	Instituts de recherche en aquaculture, Universités	Unités privées de formation, Associations de pêcheurs et d'aquaculteurs.
Développement technologique	Utilisation des déchets dans les chaînes de production, Mise en œuvre des normes et des bonnes pratiques	National et régional, Institutions de recherche	Association d'industriels, Association de pêcheurs et d'aquaculteurs
Services financiers	Microcrédit, prêts, crédit-bail	Donateurs, ONG, Banques	Institutions de microfinance

Encadré 2 : Renforcement des rôles des ANE dans la gestion des pêches

- Copropriétaires et organisation mettant en œuvre de manière active le Cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.
- Élaborer et mettre en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation du public et des actions de démonstration sur des questions spécifiques ;
- Faciliter des activités et les évènements multipartites tels que des tables rondes, associer le secteur public et le secteur privé ;
- Organiser des activités de renforcement des capacités ;
- Élaborer un code de bonnes pratiques et démontrer de manière concrète comment surmonter les obstacles et les barrières à l'adoption des bonnes pratiques ;
- Améliorer et élargir les réseaux et les coalitions ;
- Contribuer à l'introduction du cofinancement d'activités spécifiques (co-fondation), à l'utilisation pilote et à l'évaluation d'instruments financiers innovants ; indiquer la manière dont les ressources peuvent potentiellement être mobilisées par le biais des actions des ANE ;
- Tester la faisabilité et l'efficacité des technologies innovantes et de leurs applications ;
- Procéder/participer aux processus de surveillance et d'évaluation ; et
- Diffuser les résultats à travers de leurs réseaux et canaux.

Mise en place de plate-formes régionales des ANE

Les représentants des ANE se sont mis d'accord pour institutionnaliser leur place à la fois au niveau régional et continental. Ils ont instauré « La Plate-forme régionale des acteurs non étatiques dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Est et de l'Ouest », et ont également élaboré et adopté les statuts des plate-formes.

Objectifs de la Plate-forme La Plate-forme régionale des acteurs non étatiques dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, fonctionnera comme un forum de dialogue, de coordination et de partage d'expériences entre les ANE afin de contribuer (en collaboration avec les décideurs politiques et d'autres parties prenantes) à la l'instauration de meilleures politiques et règles de gestion du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Objectifs :

- Renforcer les ANE dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture dans les pays membres afin de garantir une mise en œuvre efficace du cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique aux niveaux local, national et régional ;
- Offrir une plate-forme de partage d'expériences, d'informations et de bonnes pratiques au profit des acteurs non étatiques au niveau régional.
- Jouer un rôle de surveillance afin de veiller au respect des principes éthiques et de la gouvernance participative dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, en assurant la cohérence, et la durabilité des politiques et des interventions afin d'assurer des moyens d'existence durables et la sécurité alimentaire dans les communautés de pêcheurs.

L'adhésion : La plate-forme régionale est ouverte à tous les ANE, opérant dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, étant légalement reconnue par un gouvernement, étant membre du Conseil national des ANE dans leur propre pays s'il en existe déjà, ou l'ayant intégré de toute autre manière lors de sa mise en œuvre.

Type d'adhésion : Sont membres de la plate-forme régionale :

- Toute organisation non gouvernementale et organisation connexes exerçant dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture au niveau régional ou national, et opérant dans un État de la région ;
- Les organisations communautaires du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans un État de la région ;

- Les organisations de la société civile dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de la région ; et
- Les organisations du secteur privé des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la région.

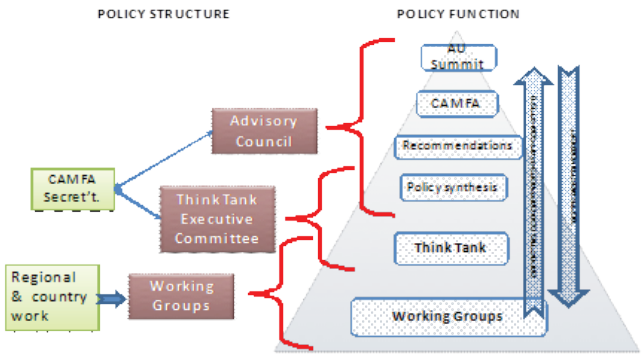
Institutionnalisation des plate-formes

Au niveau continental : Le mécanisme de coordination des plate-formes régionales des ANE s'inscrit dans le cadre du Mécanisme africain de réforme de la pêche (MARP). Le MARP est une plate-forme continentale de partenariat cohérent permettant de faciliter le développement, l'adoption et la mise en œuvre des réformes en matière de gouvernance et de gestion des pêches et de l'aquaculture. Elle contribuera à faire migrer la pêche en Afrique des niveaux de surexploitation et de surcapitalisation actuels vers des niveaux de durabilité environnementale, économique et sociale.

Son objectif suprême vise à renforcer la gouvernance, la cohérence, à réduire les doublons et, partant, à améliorer les progrès enregistrés dans le développement durable de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ; ainsi qu'à servir de plate-forme de coordination, de partage d'information, d'acquisition de connaissances, de sensibilisation, d'élaboration de politiques et la mobilisation des ressources. (Voir la figure ci-dessous).

La structure pyramidale dotée de fonctions de génération de preuves à la base informe les évènements du panel d'experts pour la synthèse des politiques et les recommandations adressées à la Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CMAPA). Les groupes de travail sont des groupes techniques liés aux politiques pour discuter des questions clés de la pêche et de l'aquaculture sur le continent et fournir un soutien technique aux séminaires de réflexion. Le Comité exécutif dirige et gère le processus réflexion sur la pêche en Afrique et veille à ce que les recommandations d'action et les synthèses soient soumises au Conseil consultatif. Le Conseil consultatif informe la CMAPA et transmet les messages relatifs à la politique au niveau des instances politiques (notamment au niveau de la CUA). L'UA-BIRA abrite le secrétariat de la CMAPA qui est responsable de l'ensemble des évènements organisés par la CAMFA, et du suivi de la mise en œuvre des décisions de la CAMFA. Les organes constitutifs (Comité exécutif, Conseil consultatif et Secrétariat de la CAMFA) facilitent le processus de collaboration institutionnelle et de coordination sectorielle.

African Fisheries Reform Mechanism



. Le point d'entrée des plate-formes régionales des ANE dans la MARP se situe au niveau des travaux menés au niveau régional et national.

Il est prévu la création d'une Plate-forme continentale de la pêche et de l'aquaculture des ANE qui sera affiliée à l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO), laquelle a été créée pour servir d'interface entre l'Union africaine et les associations d'agriculteurs.

Conclusion

Le rôle sans cesse croissant des ANE, couplé avec la légitimité que leur confèrent leurs plate-formes régionales respectives et leurs liens avec le Mécanisme africain de réforme de la pêche (MARP), implique qu'ils sont copropriétaires du Cadre politique et de la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique et sont tout aussi essentiels à la mise en œuvre efficace du CSPR, en partie grâce à :

- leur capacité à puiser, de manière efficace et légitime, dans les réservoirs de capital social, ce qui n'est pas le cas des organisations imposées par des instances supérieures,
- leur capacité à élaborer des solutions innovantes en entreprenant des projets pilotes à petite échelle,
- leur capacité à mettre au point des approches novatrices, à les diffuser et à les intensifier à grande échelle pour qu'elle puisse avoir un impact sur le

Afri
Reso
Keni
PO
Tel:
Fax:
Ema
Web

grand nombre de pêcheurs, d'aquaculteurs et de producteurs pauvres et impuissants,

- leur capacité à faire plus avec le peu dont ils disposent. En règle générale, les ANE nécessitent moins d'entrées financières que les organismes gouvernementaux et sont, par conséquent, ont un meilleur rapport coût-efficacité - une caractéristique importante dans les pays qui connaissent des contraintes financières.
- Les ANE sont plus ingénieux et plus innovateurs, car ils impliquent les communautés locales dans l'identification et la résolution des problèmes de développement qui ont meilleur rapport coût-efficacité, qui sont plus durables et en adéquation avec les valeurs et les normes de la communauté.

Au-delà des rôles de développement directs qu'ils jouent, les ANE ont également un rôle de sensibilisation très important à jouer dans la promotion d'une gouvernance efficace.

Further Reading

1. Report of the Coordination Meeting for Regional Non-State-Actors Organizations active in fisheries and aquaculture sector in Africa, 6 – 8 August, 2015; Nairobi, Kenya; AU-IBAR Nairobi, Kenya.
2. ***Draft Report:*** Workshop on the establishment of the east Africa Platform of non-State-actors in fisheries and aquaculture sector (EARFISH), 18-19 April, 2017, Dar es Salaam, United Republic of Tanzania, AU-IBAR, Nairobi, Kenya.
3. Rules of Procedure for the East African Platform for NSAs in fisheries and aquaculture, April 2017; AU-IBAR, Nairobi, Kenya
4. ***Draft Report:*** Implementation Workshop to establish the Regional Platform of non-State-actors (NSAs) in West Africa, 19-21 September, 2016 Lomé, Togo; AU-IBAR Nairobi, Kenya.
5. Statutes of the Regional Platform of Non-State-Actors in the field of fisheries and aquaculture in West Africa, 2016.

Préparé par :
Pr Benedict P. Satia
School of Marine and Environmental Affairs
University of Washington
Seattle, Washington, USA

Remarque : Le présent exposé de position est la synthèse d'une série de rapports basés sur les activités mises en œuvre par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) dans le cadre du projet « Renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer la gouvernance du secteur de la pêche en Afrique », Référence du Projet : DCI-FOOD 2013/331 -056' financé par l'Union européenne.

Références : AU-IBAR, 2018. Exposé de position : Rôle croissant des acteurs non étatiques dans la gestion des ressources halieutiques